

COMITÉ SYNDICAL

Séance du Mercredi 23 janvier 2019

Délibération 2019_01_03

Objet : Régularisation des cotisations 2018

Le quinze janvier deux mille dix-neuf, à quatorze heures, dans les locaux de la communauté de communes Erdre et Gesvres, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du 21 décembre 2018 signé par le Président du SYLOA. Le quorum n'étant pas atteint lors de cette séance, le comité syndical est de nouveau convoqué, le vingt-trois janvier deux mille dix-neuf, à huit heures trente, dans les locaux de Nantes Métropole, par courrier en date du dix-huit janvier deux mille dix-neuf signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents

Christian COUTURIER, Éric PROVOST, Nicolas MARTIN.

Étaient excusés ou absents :

Chantal BRIÈRE, Michel BELOUIN, Didier PÉCOT, Jean-Yves HENRY, Jean-Paul NICOLAS, Guy FRESNEAU, Sylvie GAUTREAU, Marcel COUSIN, Jean-Pierre BELLEIL, Freddy HERVOCHON, Claire TRAMIER, Christophe DOUGÉ, Jean-Charles JUHEL, Jacques ROBERT, Claude CAUDAL, Jean-Pierre LUCAS, Anne LERAY, Jean TEURNIER, Jean CHARRIER,

Nombre de votants : 3

Secrétaire de séance :

EXPOSÉ DES MOTIFS

La communauté de communes d'Anjou Bleu Communauté n'intègre plus, depuis l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2018, la commune de Freigné. Cette commune est devenue, au 1^{er} janvier 2018, une commune déléguée de la commune nouvelle de Vallons de l'Erdre, membre de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis, également membre du Syloa. La modification statutaire a été actée par délibération lors du comité syndical du 16 novembre 2018.

Ce décalage dans la prise en compte des modifications de périmètre des deux membres du Syloa a entraîné des erreurs dans le calcul des cotisations de 2018 pour Anjou Bleu communauté et la Communauté de communes du Pays d'Ancenis. Une régularisation donc nécessaire en 2019.

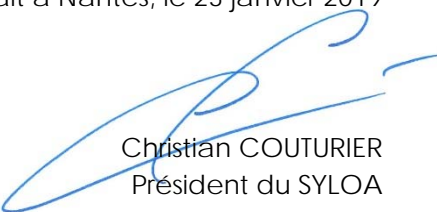
La différence entre la cotisation de 2018 et 2019 d'Anjou Bleu communauté est de 947€. Il est proposé de récupérer ce surcoût de la cotisation de 2018 d'Anjou Bleu communauté à la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (soit 947€ qui s'ajoutent à la cotisation 2019 de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis et de 947€ défalqués de la cotisation 2019 d'Anjou Bleu communauté).

*Après en avoir délibéré,
le comité syndical, à l'unanimité,*

- ✔ **Décide** de procéder à une régularisation entre les 2 EPCI-FP concernés Anjou Bleu communauté et Communauté de communes du Pays d'Ancenis.

- ✔ **Décide** de régulariser la situation sur les cotisations de 2019 avec majoration de la cotisation de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis de 947€ et une imputation de 947€ à la cotisation d'Anjou Bleu Communauté.

Fait à Nantes, le 23 janvier 2019



Christian COUTURIER
Président du SYLOA